

CHARTRE COLOMBOPHILE DU GROUPEMENT COLOMBOPHILE DE L'OISE

Chers amis colombophiles

La saison 2020 va donc commencer le 24 mai avec des conditions d'enlogement et de transports différents des années précédentes.

En premier lieu, pour demander l'autorisation aux mairies vous pouvez vous servir de la lettre de la FCF (ci-joint en annexes)

Pour les enlogements, la FCF a mis en place un mode opératoire (ci-joint) qu'il faudra suivre scrupuleusement sous peine d'être sanctionné par le groupement (en cas de non respect la société pourrais ne plus être ramassé.) Il en est de même pour les transports.

Il sera demandé aussi à chaque amateur de signer la chartre sur le comportement à respecter lors de la mise en loges et du dépouillement pendant la crise sanitaire liée au covid 19 (ci-joint)

Pour information et afin de faire circuler le moins de transactions possibles en espèces, le Groupement enverra les factures aux sociétés aux dates suivantes

Le 06/06 pour les concours de mai

Le 03/07 pour les concours de juin

Le 04/08 pour les concours de juillet

Le 01/09 pour les concours d'aout

Pour les sociétés qui le désirent vous pouvez demander un RIB du groupement a Mr GONDRY ceci afin d'économiser des frais de poste et les délais long d'acheminement du courrier

Le Groupement Colombophile de l'Oise ainsi que la société colombophile décline toutes responsabilités en cas d'infection de l'un de ses membres du COVI 19

Bonne saison 2020 à tous, prenez soin de vous et n'oubliez pas que notre passion est un loisir

G LOISELLE